

Assemblée Générale des Maires Ruraux

du 13 Octobre 2018 – Ormes

Rapport moral UMCR 71

Mesdames, Messieurs les Maires, cher(e)s collègues,

- Notre dernière Assemblée Générale s'était tenue le 14 Octobre 2017 aux Bizots, nous avons alors eu des interventions et une discussion très riche et très passionnée sur le développement économique en milieu rural
- Le nombre d'adhérents de votre association reste stable, en légère progression par rapport à 2017 et nous devrions dépasser à la fin de l'année les 230 adhérents, ce qui veut dire qu'une commune rurale sur deux de Saône et Loire est donc membre de l'UMCR. Je vous remercie donc d'avoir renouvelé votre confiance à l'association ou pour certains d'y avoir adhéré cette année
- Le Bureau de l'association se réunit toutes les 6 à 7 semaines et décide de la conduite d'actions à tenir pour informer nos adhérents, pour défendre et promouvoir la commune rurale. Je vais y revenir.
- Je salue et je remercie tout particulièrement les membres du Bureau qui sont là ce matin, et qui sont avec moi à votre écoute, à votre service, au service de la commune rurale et de l'intérêt général.
- Notre association fonctionne avec le total bénévolat des membres du Bureau et l'appui très professionnel et très efficace de notre secrétaire Évelyne DEBOT.
- Il est utile de rappeler aussi, comme chaque année, que les Maires ruraux travaillent en cohérence avec l'AMSL, d'ailleurs les Maires ruraux adhèrent généralement aussi à l'Association des Maires de Saône-et-Loire. Nos deux associations de Maires sont complémentaires, la vocation de l'UMCR 71 est d'agir plus particulièrement sur les questions de la ruralité et de l'autonomie de la commune rurale.
- Nous remercions aussi nos partenaires de leur soutien et de leur présence aujourd'hui : EDF, Groupama, Vitogaz, la Caisse d'Épargne, Orange, et enfin Enedis avec qui nous signerons un nouveau partenariat aujourd'hui. Les représentants de ces entreprises sont ici et pourront échanger avec vous à la fin de cette réunion.

Retour sur les principales actions de l'UMCR au cours de la fin d'année 2017 et des 9 premiers mois 2018

Je propose de rappeler quelques actions-clé de la fin d'année 2017 et de l'année 2018.

Le règlement départemental de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux)

La circulaire de la Préfecture sur le règlement 2017 de la DETR comportait une phrase malheureuse qui avait heurté beaucoup de collègues Maires des communes rurales car elle parlait de petits projets et de petits montants.

Un « petit projet », ce peut être un Projet Majeur pour telle ou telle de nos communes qui veut réaliser quelques aménagements modestes sur sa place de village, ou qui souhaite améliorer l'accueil du public dans sa Mairie... Nous avons proposé un amendement du règlement départemental afin que le seuil minimal de subvention soit abaissé à 3 000 €. La Commission DETR a bien voulu nous suivre, ce montant minimal sera pris en considération pour les dossiers 2019.

La carte scolaire de Saône-et-Loire.

De nombreux élus ont informé notre association au début de l'année 2017 des difficultés créées par des annonces de fermetures de classes, dont l'impact local était majeur puisqu'il décidait parfois de l'avenir d'une école et plus largement de la dynamique de développement de nos communes.

Nous ne ne pouvions pas accepter pas que le choix politique, bienvenu, du dédoublement des classes pour diminuer le nombre d'enfants scolarisés par classe dans les zones prioritaires se fasse au détriment des enfants des territoires ruraux. Nous avons eu plusieurs réunions avec le DASEN et avons dit que les écoles rurales ne pouvaient servir de réservoirs dans lequel on puiserait les moyens nécessaires à une politique de l'éducation qui n'était pas dotée des ressources suffisantes pour faire les dédoublements prévus dans les zones prioritaires des villes. Nous avons eu gain de cause en partie, et les écoles rurales ont été préservées.

Le DASEN nous avait proposé de signer une « Convention départementale pour l'école rurale ». A l'issue de plusieurs séances de travail avec le DASEN, il nous a semblé qu'une Convention départementale n'avait pas vraiment de sens et n'apportait pas vraiment de contreparties pour les territoires ruraux. C'est pourquoi, nous avons indiqué au DASEN que nous préférions la signature de conventions au plan local, lorsque les communes en sont d'accord.

Le Maire, « ambassadeur de son territoire »

Le Maire, et les élus municipaux, sont les « Ambassadeurs » de leur territoire et, à de multiples occasions, ils sont amenés à le défendre, à le valoriser, et à soutenir ainsi l'économie locale...

C'est pourquoi, en 2018, nous avons souhaité approfondir la connaissance de nos territoires saône-et-loiriens, et notamment des terroirs labellisés AOC/AOP, fondements et moteurs de la qualité du travail de notre économie rurale et de l'excellence de nos produits locaux.

Nous avons effectué une première étape le samedi 9 Juin 2018. Ce premier circuit en Saône-et-Loire était intitulé, "le Maire, ambassadeur de son territoire - à la découverte du Charolais-Brionnais". Une vingtaine de Maires ont participé à cette matinée. A cette occasion a notamment été évoquée la candidature à l'UNESCO du Pays Charolais Brionnais. Une seconde étape est prévue en Bresse en 2019, pour découvrir et valoriser ensemble les territoires bressans et leurs signes de qualité.

La compétence eau-assainissement

En 2017, le Sénat avait proposé que les communes puissent conserver les compétences eau et assainissement, qu'elles exercent depuis très longtemps. En Saône-et-Loire, 439 stations ou lagunes sur 600 sont sous gestion communale ou d'un syndicat de proximité (quelques communes).

La proposition de loi portant transfert de compétences sur l'eau et l'assainissement vers l'intercommunalité a finalement été votée fin Juillet et promulguée le 3 Aout dernier. Petite satisfaction : les communes peuvent exercer un droit d'opposition pour reporter le transfert automatique à 2026.

Dans ce dossier, les Maires ruraux ont dénoncé les arguments en faveur de la centralisation et de la dépossession des élus de proximité. Chaque cas est particulier, certains Maires sont satisfaits des services techniques communautaires, d'autres Maires -avec raison- peuvent estimer devoir conserver la compétence eau-assainissement.

Les Maires ruraux se sont opposés au transfert, mais déplorent ce principe de transfert **automatique** vers les communautés de commune; les communes doivent garder la liberté de choisir ou non de s'appuyer sur l'échelon intercommunal en fonction des contextes locaux.

On nous a expliqué notamment que les communes n'investiraient pas assez... ! Signalons que nous sommes dubitatifs sur la capacité des agglomérations et intercommunalités à investir plus, alors même que les Agences de l'eau, gouvernement après gouvernement ont vu leurs crédits diminués de 25%.

Nous n'aurons pas forcément une eau de meilleure qualité ou une meilleure gestion de l'assainissement, parce que nous aurons centralisé, massifié, et éloigné la décision du terrain....

La participation aux Trophées des Maires 2018

Notre association est partenaire du Journal de Saône-et-Loire pour le jury et la remise des prix des trophées des Maires de Saône-et-Loire, qui ont été remis cette année à Montceau-les-Mines le 3 Juillet dernier.

Nous soutenons cette opération car elle donne l'occasion aux petites communes d'affirmer leur identité et leurs valeurs dans les pages départementales du quotidien départemental.

En 2017, 8 communes rurales avaient obtenu un trophée. En 2018, ce sont de nouvelles communes rurales qui ont été récompensées et valorisées : Anost, Hurigny, Tramayes, Tronchy et Saint-Symphorien de Marmagne et Givry.

La défense de la taxe pylones

Le gouvernement, et plus particulièrement le Ministre Darmanin, avait annoncé au début de l'été une intention de supprimer certaines petites taxes, dont la taxe pylones. Nous avons vivement réagi à ce projet, avec l'AMRF au plan national, et le gouvernement a dû finalement rétropédaler, ce qui a permis de préserver les 3,8 M€ que rapporte cette taxe en SetL.

Le soutien à la profession agricole touchée par la sécheresse

Les territoires ruraux de Saône-et-Loire ont été durement touchés par la sécheresse...Depuis le mois de Juin, les précipitations ont été insuffisantes. Les agriculteurs sont obligés d'entamer les stocks hivernaux de fourrage pour nourrir leurs bêtes. La première préoccupation des éleveurs est aujourd'hui l'affouragement des animaux et la nécessité d'avoir assez d'aliments pour tenir jusqu'au printemps prochain. Du côté des cultures, les rendements seront fortement touchés selon les remontées des agriculteurs de nos communes rurales et des syndicats agricoles. Pour certaines céréales, il s'agit parfois de demi-récoltes.

L'UMCR est intervenue, avec les syndicats agricoles, auprès du Préfet pour que l'Etat mette en œuvre les **dispositifs calamités agricole**, sans faire porter la solidarité uniquement par l'Europe (assurance récolte) ou par les agriculteurs eux-mêmes (fonds calamités, assurances,...).

Le soutien et la défense des collègues Maires

Le rôle de votre association, c'est aussi de défendre les Maires lorsqu'ils se trouvent dans une situation difficile.

A Maltat, notre collègue, Bernard Morlet, Maire, s'est trouvé convoqué en Décembre 2017 à la Gendarmerie car il aurait soi-disant fait exécuter des travaux excessifs, nuisibles à l'eau.

L'U.M.C.R. 71 a examiné le dossier dans toute sa complexité : des riverains qui ne réalisaient pas les nécessaires travaux d'entretien, des difficultés récurrentes à maîtriser les débordements de la rivière la Somme...l'absence d'un syndicat de rivière comme cela existe dans d'autres territoires.

Nous sommes intervenus auprès du Ministre en faveur de notre collègue Maire de Maltat qui en pratique n'avait pas reçu une assistance et un conseil suffisant de la Direction Départementale des Territoires (DDT 71) pour les études préalables à mener avant le lancement des travaux.

Notre Association a aussi été alertée récemment par le Maire de Chardonnay sur la mise en vente du château de sa commune au bénéfice d'une association, avec l'objectif d'ouvrir un Centre Éducatif Fermé (CEF) à destination des jeunes délinquants.

Ce projet, qui relève de l'action publique, a été lancé dans la plus grande « discrétion » et sans impliquer le conseil municipal. Le Maire, porteur du vivre ensemble et de la cohésion sociale au sein de sa commune, a découvert le projet de manière tout à fait inopinée, alors qu'il prenait justement des contacts pour proposer un devenir touristique pour ce château de sa commune.

Nous ne comprenons pas comment la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de Dijon a pu penser déployer un tel projet sans mener un minimum de concertation avec l'autorité publique locale, et nous en sommes choqués.

Le Bureau de notre association, réuni le 13 Septembre dernier, a apporté son soutien au Maire et nous avons saisi Monsieur le Préfet pour dénoncer ce manque de concertation et une révision du projet.

L'association est donc bien là pour soutenir les Maires ruraux, collectivement et individuellement, lorsqu'ils en ont besoin.

Orientations et priorités de travail des 12 prochains mois :

La Saône-et-Loire bénéficie d'un maillage de plus de 500 communes, maillage très fort qui permet une cohésion dans nos territoires ruraux. L'enjeu est bien de consolider les élus ruraux dans leurs prérogatives pour qu'ils agissent avec force au niveau local...et non de les déstabiliser.

Les Maires incarnent avec leurs habitants un « art de vivre » spécifique qui doit être reconnu, il y a une manière de vivre différente dans nos territoires, une alternative aux concentrations urbaines.

Notre conviction est que nous devons redonner **de la vigueur et de l'éclat à la commune**, redonner aux élus communaux la fierté d'agir dans la proximité. La commune permet l'écoute et l'accompagnement des populations. Forts de cette légitimité, l'avis et l'expertise des élus doivent être entendus, et leur volonté d'agir soutenue.

Les Maires ruraux devront donc être réactifs et ne plus laisser passer des actes qui les empêchent de mener leurs projets au service du bien-être des citoyens, et à dénoncer les projets de loi qui entretiennent un modèle de développement centré sur les espaces urbains sans répondre aux besoins de services exprimés par des ruraux de plus en plus nombreux.

Dans la pratique, notre association sera particulièrement attentive à un certain nombre d'évolutions qui sont vitales pour nos communes :

-Nous serons vigilants, avec les associations nationales, avec l'AMRF et l'AMF, sur la question de la fiscalité locale et des dotations de l'Etat, qui sont les principales ressources de nos communes.

S'agissant des dotations, il faut que l'on mette en place des mécanismes de dotation dynamiques et pérennes, basés sur **l'égalité entre urbains et ruraux**, afin que tous les territoires aient les mêmes chances de se développer. Nous y reviendrons lors du débat de notre Assemblée de ce jour.

-Nous serons aussi attentifs au **fonctionnement des intercommunalités**, c'est une question de démocratie locale, et nous ne voulons pas que les décisions soient prises dans les EPCI par un petit cercle de 2, 3 ou 4 personnes. La trop longue liste des transferts obligatoires de compétences n'est pas rassurante, il faut prendre garde à ce qu'elle n'entraîne pas une perte de reconnaissance et d'écoute de la légitimité communale au sein des structures intercommunales...

... le tout dans un contexte financier qui entrave les projets municipaux et dans un contexte juridique et réglementaire sans cesse plus contraignant.

-Nous suivrons de très près le déploiement de la **fibres optique** dans le département, car là aussi il s'agit d'obtenir l'égalité d'accès au THD entre les urbains et ruraux, et ce n'est pas gagnéon constate que les ruraux vont payer (150€ par prise) contrairement aux urbains et en plus on apprend qu'il y a des retards dans le déploiement de la fibre en Saône-et-Loire.

En résumé, nous défendrons, avec vous, une commune rurale, dynamique, moderne, convertie au numérique, proche des habitants et porteuse de projets.

Rapport disponible sur <http://www.mairesruraux71.fr>